

207 PERSONNES EXECUTEES PAR LE GANG DE WHARF JEREMIE (PORT-AU-PRINCE)

RESUME

Entre le 6 et le 11 décembre, au moins 207 personnes (134 hommes et 73 femmes) ont été exécutées par les membres du gang criminel de Wharf Jérémie, sous le contrôle de Micanor Altès¹. Le Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) ont établi que la majorité des victimes étaient des personnes âgées accusées de pratiquer le vaudou et d'avoir prétendument causé la maladie de son enfant. Les autres victimes étaient des membres de la famille des personnes âgées, ayant tenté de fuir la zone, ou des individus soupçonnés d'avoir divulgué des informations sur ces crimes aux médias locaux.

Les victimes ont d'abord été traquées à leur domicile et dans un lieu de culte, puis conduites jusqu'au fief du gang, où elles ont été abattues ou tuées avec des machettes. Après ces meurtres, le gang a tenté d'effacer toutes les preuves, en brûlant les corps ou en les démembrant, pour ensuite les jeter à la mer.

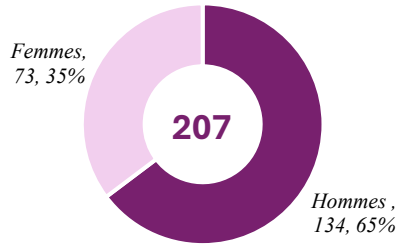
Ces crimes surviennent dans un contexte alarmant de violence et de violations et d'abus des droits de l'homme, impliquant à la fois des gangs criminels, des groupes d'autodéfense, des membres de la population. Des sources crédibles indiquent également l'implication des unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti (PNH). Parmi ces violations et abus figurent des meurtres, des violences sexuelles, notamment des viols collectifs, des enlèvements et des recrutements et trafic d'enfants. Des destructions de bâtiments publics et de propriétés privées ont également été documentées.

Selon le BINUH et le HCDH, depuis janvier 2024, plus de 5.358 personnes ont été tuées et 2.155 blessées, comme une conséquence directe de cette violence. Ce qui porte le total de personnes tuées ou blessées en Haïti à au moins 17.248 depuis le début de l'année 2022².

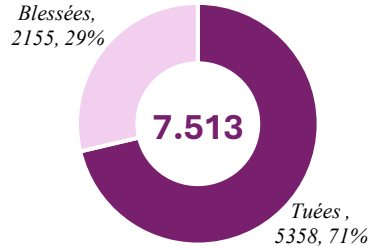
¹ Le panel d'Experts des Nations unies a identifié Monel Felix alias « Micanor Altès » comme étant le chef du gang de Wharf Jérémie, *Final report of the Panel of Experts on Haiti submitted pursuant to resolution 2700 (2023)*, 30 September 2024, S/2024/704, <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n24/243/73/pdf/n2424373.pdf>

² Les informations contenues dans le présent rapport sont basées sur le monitoring des droits de l'homme effectuée par le HCDH, conformément à sa méthodologie. Voir : « Annexe : processus de collecte et de vérification des informations ».

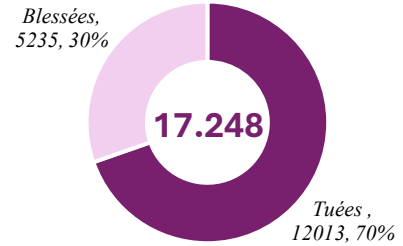
Victimes de Wharf Jérémie ventilées par sexe



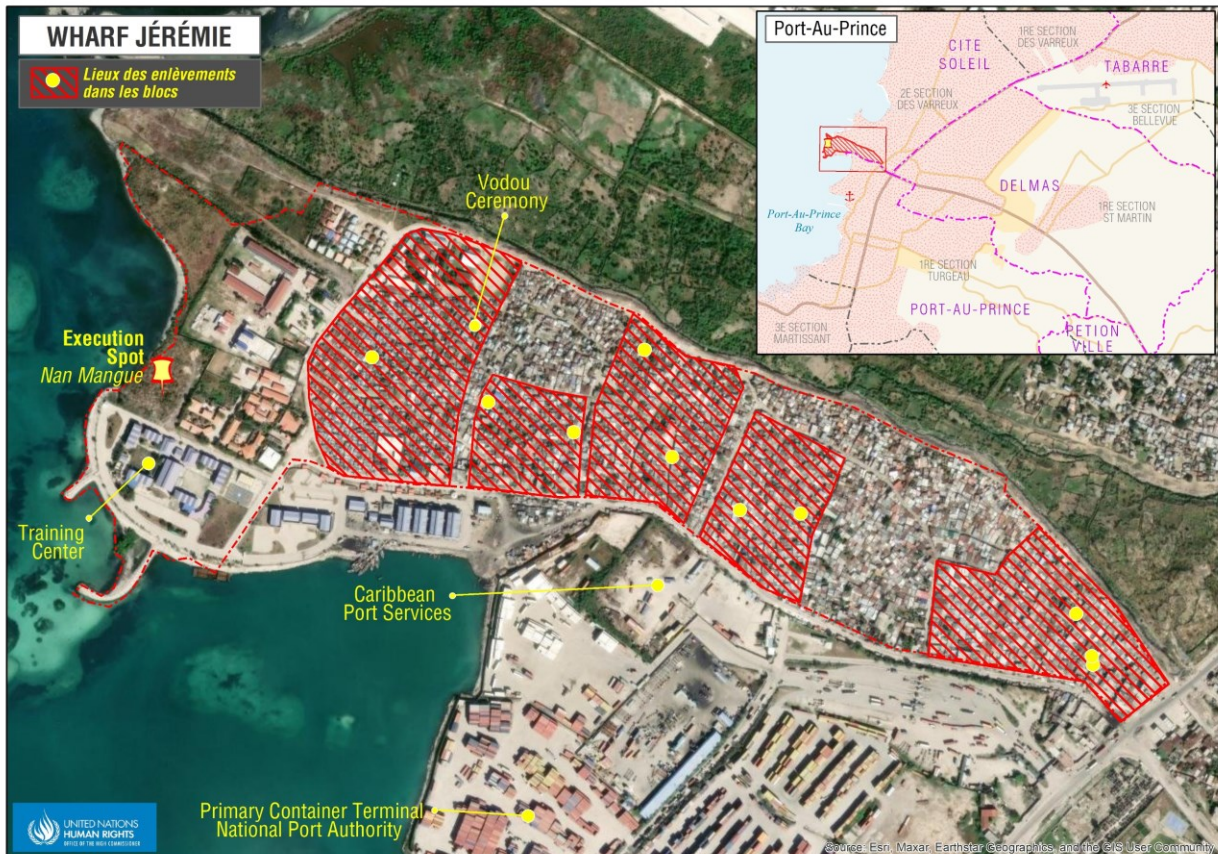
Personnes tuées et blessées en 2024



Personnes tuées et blessées depuis janvier 2022



Carte 1 : Wharf Jérémie, lieu des incidents



Que s'est-il passé à Wharf Jérémie entre le 6 et le 11 décembre ?

Chronologie des exécutions de Wharf Jérémie



Phase 1 :

Au début du mois de décembre 2024, après que son jeune fils soit tombé gravement malade, le chef de gang de Wharf Jérémie a accusé les prêtres vaudous et des personnes âgées habitant Wharf Jérémie d'en être responsables. Le soir du 6 décembre, il a donné l'ordre aux membres de son gang (environ 300) de mener une « chasse à l'homme brutale ». Ces derniers ont fait irruption dans une dizaine de ruelles du quartier et traîné de force les victimes hors de chez elles.

Au moins 127 personnes âgées (90 hommes et 37 femmes) ont été conduites vers le fief du gang – le prétendu « centre de formation » de Wharf Jérémie, situé le long du littoral et utilisé pour entraîner ses membres. Le BINUH et le HCDH ont pu établir que les 127 victimes habitaient dans cinq zones situées dans différents endroits du quartier (voir carte 1). Ceux qui résidaient près de « ce centre de formation » ont été forcés de marcher, tandis que d'autres, vivant dans des ruelles plus éloignées, ont été transportés dans un véhicule pick-up. À partir de ce centre, les victimes ont été emmenées vers un site d'exécution, se trouvant à proximité, surnommé « Nan Mangué ». Certaines d'entre elles ont été abattues,

Le chef du gang de Wharf Jérémie a été impliqué dans des meurtres comme une forme de punition, ou pour des raisons religieuses.

- En mai 2008, il aurait exécuté au moins sept prêtresses vaudoues lors d'une cérémonie et a justifié ces meurtres par sa volonté de « renforcer ses pouvoirs mystiques ».
- En 2012, douze prêtresses vaudoues auraient également été exécutées après des accusations de sorcellerie.



tandis que d'autres ont été tuées avec des machettes. Les corps ont ensuite été brûlés avec de l'essence, ou démembrés et jetés à la mer.

Les personnes âgées ont été particulièrement ciblées en raison d'une perception, répandue dans certains secteurs de la population haïtienne, de les assimiler à des pratiquants du vaudou et de la sorcellerie. Selon des sources crédibles, en tant que fervent adepte du vaudou, le chef du gang de Wharf Jérémie connaissait personnellement ceux qui participaient régulièrement aux cérémonies dans le quartier.

Phase 2 :

Le jour suivant, dans la soirée du 7 décembre, 57 personnes (33 hommes et 24 femmes)³ se sont rassemblées à Wharf Jérémie pour participer à une cérémonie mystique vaudoue, avant de prendre un bateau de fortune pour fuir le pays. Des membres du gang ont alors fait irruption dans les locaux du « temple » vaudou et les ont enlevées. Les victimes ont ensuite été emmenées au « centre d'entraînement » du gang, où elles ont été retenues et soumises aux interrogatoires du chef de gang et de ses hommes pendant toute la nuit.

Phase 3 :

À l'aube du 8 décembre, ces 57 personnes ont été exécutées au bord de la mer, à « Nan Mangué », et leurs corps ont également été brûlés avec de l'essence ou mutilés. Lorsque la nouvelle du massacre a commencé à être diffusée dans les médias, le 8 décembre, le chef du gang a ordonné la confiscation des téléphones de tous les résidents afin d'identifier les personnes responsables de la propagation de l'information au-delà de Wharf Jérémie. Les membres du

Verbatim d'un audio attribué au chef de gang de Wharf Jérémie, sur certains réseaux sociaux, le 11 décembre 2024

« Bonjour les collègues de Viv Ansanm,

Je vous salue, je suis le roi Micanor, je vais vous raconter les faits relatifs à l'incident dans ma zone. Beaucoup de gens disent que j'ai fait un massacre et parlent de personnes tuées. Les victimes sont des sorciers (loup-garous), la coalition Viv Ansanm ne collabore pas avec ces types de personnes.

Vous vous imaginez que j'ai mon fils qui est né en pleine forme et les vieillards de la zone ont comploté pour le tuer en lui jetant des sortilèges mystiques. Dans ce cas, je ne peux pas rester inactif, je dois prendre ma revanche. Dans toutes les bases de Viv Ansanm, on va exterminer les sorciers et nettoyer les zones. J'ai entendu beaucoup de messages dans la presse et des organisations des droits de l'homme. Vous connaissez ma tanière, ma personne, il faut venir me chercher, vous êtes des lâches, je vous attends, venez me chercher. Ce que j'ai fait, je l'assume pleinement.

Les vieillards ont tué mon fils, vous pensez que je n'allais pas réagir ? Un fils que j'aime tant. Vous n'êtes pas les parents de l'enfant et c'est pourquoi vous êtes insensibles à la douleur. Moi-même Roi Micanor, je n'ai fait pas d'abus, les gens qui sont tués sont bel et bien morts. S'il faut tuer d'autres, ils mourront. Tous les gangs de Viv Ansanm feront la chasse aux loup-garous (sorciers). »

³ Parmi les participants à cette cérémonie vaudoue figuraient 50 adeptes, un prêtre vaudou et 6 membres de sa famille.

gang ont aussi imposé des restrictions sur les déplacements, en surveillant étroitement la seule route d'accès au quartier et en interdisant aux habitants de sortir de chez eux. En outre, ils ont retenu en captivité une soixantaine de personnes dans le « centre de formation », les accusant d'avoir dénoncé les meurtres de leurs proches aux médias et aux organisations des droits de l'homme.

Phase 4 :

Le 9 décembre, cinq proches des personnes âgées, tuées le 6 décembre (trois hommes et deux femmes), ont tenté de fuir le quartier de Wharf Jérémie, craignant d'être pris pour des cibles. Ils ont été capturés et conduits dans la zone de « Nan Mangue », où ils ont été exécutés par l'adjoint du chef de gang.

Phase 5 :

Selon les informations recueillies par le BINUH et le HCDH, à mesure que l'information sur ces crimes était diffusée dans les médias, le chef du gang a resserré son emprise sur Wharf Jérémie. Le 10 décembre, il s'est rendu au domicile de plusieurs parents de victimes, les accusant d'avoir dénoncé la disparition de leurs proches à des journalistes. Treize personnes (huit hommes et cinq femmes) ont été emmenées dans le fief du gang. Elles y ont été interrogées et maltraitées une à une par le chef de gang lui-même, avant d'être emmenées sur le site d'exécution et tuées. Pour éliminer les preuves, leurs corps ont été brûlés à l'essence.

Phase 6 :

Le 11 décembre, un autre incident grave a été signalé. Cinq femmes ont été capturées par des membres du gang alors qu'elles faisaient une vidéo TikTok dans laquelle elles dénonçaient le meurtre de leurs parents. Emmenées au « centre de formation », elles ont subi le même sort que celui des précédentes victimes. Pour tenter de détourner les accusations sur son implication dans ces exécutions, le chef du gang de Wharf Jérémie a libéré les 60 personnes qu'il détenait. Il a également distribué de la nourriture à des dizaines de résidents et les a poussés à organiser une marche dans le quartier pour le soutenir publiquement et nier qu'il avait commis des meurtres. Pendant ce temps, environ 70 résidents de Wharf Jérémie, y compris des parents de victimes, ont fui leur résidence par crainte de représailles et ont trouvé « refuge » dans le quartier de La Saline, contrôlé par un gang rival.

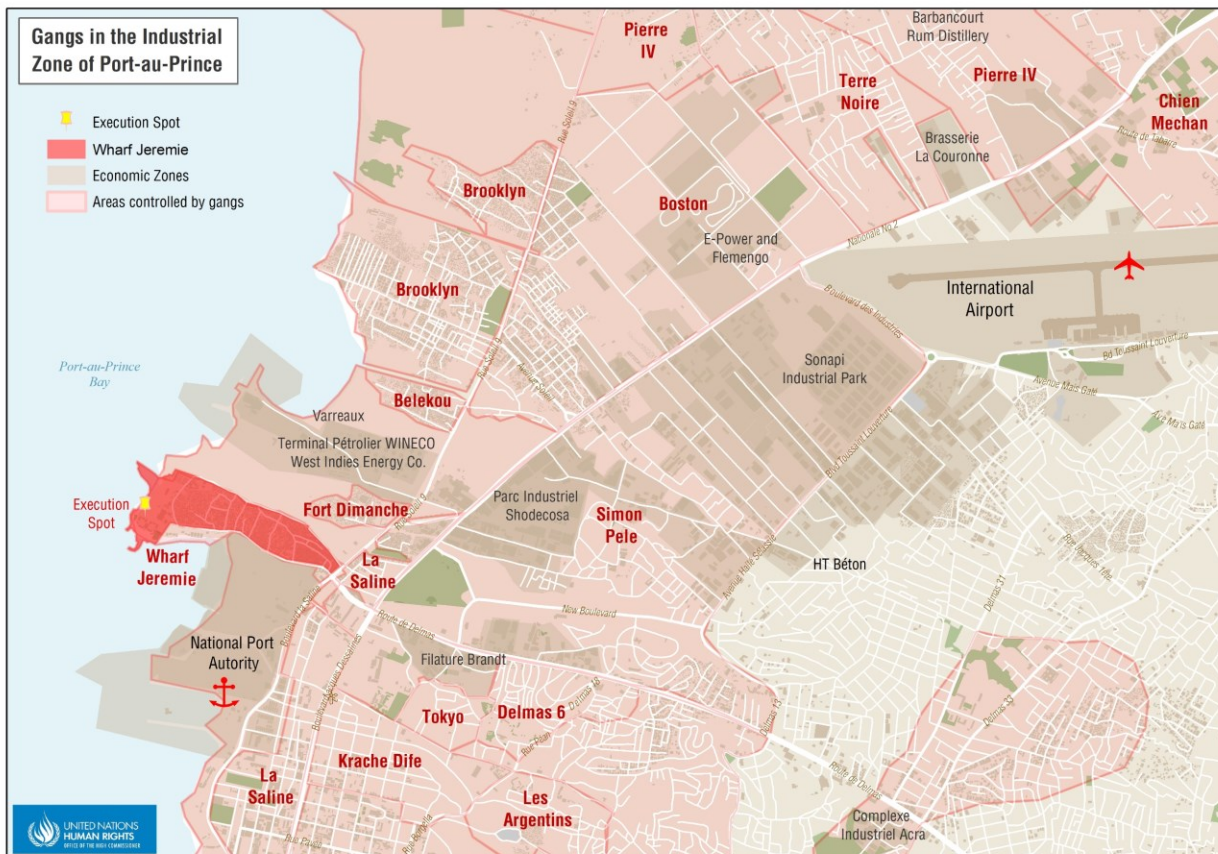
Dynamiques de gangs à Wharf Jérémie et La Saline : gouvernance criminelle et contrôle d'accès au port de Port-au-Prince

Wharf Jérémie, un quartier côtier de la zone de La Saline, à Port-au-Prince (*voir carte 2*), est sous le contrôle d'un gang dirigé par Micanor Altès depuis plus d'une quinzaine d'années. Selon le

BINUH et le HCDH, pendant cette période, le gang a établi sa propre gouvernance criminelle. Ainsi, il se livre à de nombreuses activités illégales, notamment le vol, le détournement de camions transportant des marchandises et l’extorsion d’entreprises. Qui plus est, il contrôle le tissu socioéconomique de Wharf Jérémie, en extorquant les résidents et restreignant leur liberté de mouvement.

Depuis juin 2022, le gang du Wharf Jérémie est engagé dans une confrontation violente avec les gangs de Village de Dieu et de Grand Ravine pour le contrôle de la zone portuaire de La Saline à Port-au-Prince. Cette rivalité se concentre sur le contrôle des routes menant à l’Autorité Portuaire Nationale (APN), le principal port de la capitale, qui abrite l’entrepôt de conteneurs de l’entreprise Caribbean Port Services (CPS). Aussi, semblerait-il que le gang de Wharf Jérémie fournisse des services de sécurité pour protéger le port de Port-au-Prince et son terminal de conteneurs. Son chef imposerait également des « taxes » au consortium gérant le port, notamment pour la sortie des conteneurs, ainsi qu’aux entreprises de transport routier, acheminant des marchandises depuis le port. Dans tous les cas, cet individu s’est positionné comme un intermédiaire clé auprès des acteurs nationaux et internationaux, cherchant à accéder aux populations locales vivant à Wharf Jérémie.

Carte 2 : Gangs opérant dans la zone portuaire et la zone industrielle



Alors que les gangs de Wharf Jérémie, Village de Dieu et Grand Ravine faisaient initialement partie de la coalition Viv Ansanm, ravivée au début du mois de mars 2024 dans le but d'attaquer les institutions de l'État et de déstabiliser le gouvernement haïtien, le gang de Wharf Jérémie s'est retiré de cette alliance en mai 2024, refusant de céder le contrôle de l'accès au port. Par la suite, des affrontements violents ont régulièrement été documentés entre les trois gangs qui ont fait au moins 331 morts et 227 blessés.

Impunité généralisée

Au cours des dernières années, l'influence et la domination du chef de gang de Wharf Jérémie sur les habitants de ce quartier se sont intensifiées, coïncidant avec une impunité endémique des violations et abus des droits de l'homme. Les autorités haïtiennes se sont progressivement retirées de cette zone. Des sources crédibles rapportent que les représentants de la police et de la justice, n'accèdent plus à la zone de Wharf Jérémie. À la date de la publication de ce rapport, les exécutions commises entre le 6 et 11 décembre n'ont suscité aucune réaction de la part du parquet de Port-au-Prince. Tel est également le cas pour d'autres crimes documentés par le BINUH et le HCDH depuis 2022 (*voir tableau ci-dessous*). Le 12 décembre, le nouveau Premier ministre a néanmoins instruit le ministre de la Justice et de la sécurité publique et le directeur de la police judiciaire, de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour appréhender les responsables de ces crimes.

Incidents récents de massacres documentés par le HCDH

Date	Lieu	Gangs	Tuées	Blessées/violées
Jul-Aug 2022	Cité Soleil	Belekou, Brooklyn and Pierre VI	253	282 + 51 violé
Jan 2023	Cité Soleil	Belekou, Boston, Pierre VI and Terre Noire	542	18
Mar 2023	Cité Soleil	Belekou, Boston, Pierre VI and Terre Noire	158	93 + 6 violé
Apr 2023	Cité Soleil	Belekou, Boston, Pierre VI and Terre Noire	171	84 + 11 violé
Apr 2023	Cabaret	Canaan and Village de Dieu	39	16
Sep 2023	Croix-des-Bouquets	Mawozo and Krazè Baryè	747	45
Nov 2023	Cité Soleil	Belekou, Boston, Brooklyn, Canaan, Chen Mechan Pierre VI and Terre Noire	163	127 + 5 violé
Oct 2024	Saint Marc	Gran Grif	100	16

Recommandations aux autorités haïtiennes afin de garantir de manière urgente l'accès à la justice pour les résidents de Wharf Jérémie :

Commissaire du gouvernement :

- Mettre en place des lignes téléphoniques disponibles 24h/24 et 7j/7 pour traiter les appels d'urgence et les signalements des victimes dans l'impossibilité de se rendre à son bureau.
- Déployer les substituts du Commissaire du gouvernement dans les principaux commissariats de police pour recueillir les plaintes des victimes de la violence des gangs.
- Demander à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) d'engager des enquêtes préliminaires sur le massacre du Wharf Jérémie.
- Lancer l'action publique contre les personnes soupçonnées d'avoir commis un crime.

Le Conseil Présidentiel de Transition (CPT) et le Gouvernement :

- Etablir un pôle judiciaire spécialisé pour lutter contre les crimes impliquant un nombre élevé de victimes

La Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti :

- Élaborer un plan global pour reprendre le contrôle territorial des zones affectées par la violence des gangs et pour protéger la population.

Recommandations à la communauté internationale :

- Poursuivre le déploiement, tel qu'autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2699 (2023) et 2751 (2024), de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en Haïti, afin d'aider la Police Nationale d'Haïti à rétablir la sécurité dans le pays, dans le strict respect du droit international, y compris des droits de l'homme.
- Apporter un soutien aux autorités haïtiennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces pour combattre l'impunité.
- Dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité 2653 (2022), 2700 (2023) et 2752 (2024), prendre des mesures urgentes et plus strictes pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects à Haïti, à partir de leur territoire ou à travers leur territoire ou par leurs ressortissants, ou au moyen de navires battant leur pavillon ou d'aéronefs immatriculés chez eux, d'armements et de matériels connexes de tous types.
- Continuer de mettre à jour la liste des individus et entités soumis au régime de sanctions du Conseil de sécurité en Haïti, en particulier pour le fait de préparer, donner l'ordre de commettre ou commettre en Haïti des actes contraires au droit international des droits de l'homme.

Annexe : processus de collecte et de vérification des informations

A. Processus de collecte et de vérification des données pour le rapport « 207 personnes exécutées par le gang de Wharf Jérémie (Port-au-Prince) »

1. Le processus de collecte des données pour le présent rapport a suivi une procédure rigoureuse de documentation et de vérification en trois étapes. Les informations ont, dans un premier temps, été collectées auprès des sources primaires, qui ne sont pas divulguées dans cette méthodologie pour des raisons de confidentialité et de sécurité. Ces informations ont ensuite été recoupées avec celles de tiers indépendants, y compris des prestataires de services non directement liés aux sources du HCDH, mais ayant accès aux personnes touchées par les événements. Enfin, un troisième niveau de vérification a consisté à comparer et corroborer les données collectées avec les rapports des organisations partenaires, afin de garantir la cohérence et la précision des informations.
2. Ce qui suit présente en détail les standards de preuve utilisés, ainsi qu'une description détaillée du processus de collecte et de vérification des informations.

B. Standards de preuve

3. Conformément à la méthodologie du HCDH, l'équipe a appliqué le standard des motifs raisonnables pour établir les faits relatifs aux individus, aux cas, aux incidents et aux comportements. Ces observations factuelles ont constitué le fondement de la qualification juridique des incidents et des comportements, les caractérisant comme des violations ou atteintes au droit international des droits de l'homme.
4. L'équipe a estimé que cette norme était respectée lorsqu'elle était convaincue d'avoir recueilli un ensemble d'informations fiables et cohérentes, corroborées par d'autres sources, sur la base desquelles une personne raisonnable et habituellement prudente aurait des raisons de croire qu'un tel incident ou comportement s'était effectivement produit.
5. Lorsque ce rapport fait référence au récit d'un témoin, l'équipe a considéré la déclaration comme véridique et pertinente, conformément à son évaluation, sauf indication contraire. Les références directes à des déclarations de témoins spécifiques dans ce rapport ne doivent pas être interprétées comme indiquant que ces déclarations constituaient la seule base de l'évaluation concernant les questions abordées dans l'analyse. Ces références et citations directes sont incluses à titre d'exemples ou d'illustrations.

C. Collecte et vérification des informations

6. En raison des difficultés d'accès à Warf Jérémie, l'équipe a mené la majorité des entretiens par téléphone, en prenant des mesures pour garantir leur fiabilité tout en assurant la confidentialité des échanges.
7. L'équipe a accordé une attention particulière au principe de « ne pas nuire », en s'assurant que toutes les interactions avec les sources étaient soigneusement évaluées afin d'éviter tout risque d'impact négatif sur les individus et les organisations.
8. L'équipe a eu également recours à des informations provenant de sources ouvertes pour mener ses enquêtes, notamment les médias sociaux (tels que Facebook, et WhatsApp). Toutes ces informations ont été vérifiées et recoupées avec des sources secondaires jugées crédibles et fiables.